

LES POISSONS MIGRATEURS

sur le territoire du

SAGE BLAVET

- Février 2016 -

Surface : 2 170 km²

Linéaire de cours d'eau : 2 620 km

Département(s) : Morbihan, Côtes-d'Armor

Cours d'eau principaux : Blavet, Kersalo, Evel, Brandifrou, Sarre

Poissons migrateurs : Saumon atlantique, Anguille européenne, Lamproie marine, grande Alose et Truite de mer

Toutes les espèces de migrateurs amphihalins présentes en Bretagne colonisent le bassin du Blavet. L'anguille se répartit jusqu'en amont des cours d'eau tandis que les saumons sont cantonnés sur le cours médian et les aloses et lamproies sur la partie aval du bassin du Blavet.

Le bassin versant du Blavet, en particulier les affluents en rive gauche, connaissent des perturbations liées à l'agriculture (travaux hydrauliques, qualité de l'eau).

Nombre de cours d'eau sont par ailleurs jalonnés d'obstacles, pas toujours franchissables par l'ensemble des poissons migrateurs. En particulier, le cours principal du Blavet est très artificialisé suite à la canalisation d'une grande partie de son cours. Ces aménagements sont particulièrement préjudiciables à la richesse et à la diversité des écosystèmes ainsi qu'à la circulation des poissons migrateurs pour lesquels le Blavet canalisé constitue un axe majeur de migrations.



Situation de la réglementation et de la gestion des poissons migrateurs amphihalins

LEMA - Classement L214-17

- Liste 2 & Liste 1
- Liste 1

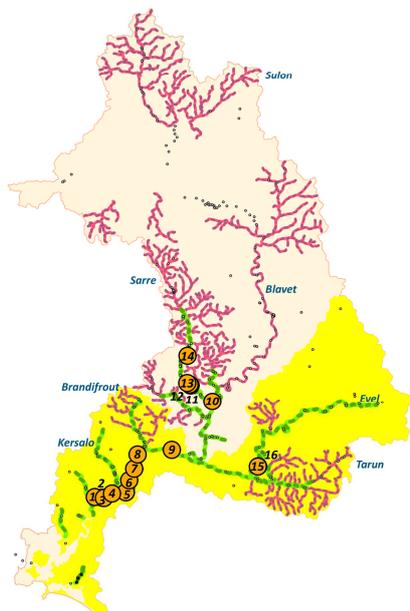
Plan national Anguille

- Zone d'actions prioritaires

PLAGEPOMI 2013-2017

- Ouvrage Prioritaire

SAGE



Plan de gestion en faveur de l'Anguille

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 127 km

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17

=> Linéaire en liste 2 : 183 km

=> Linéaire en liste 1 : 868 km

Plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017

=> 16 ouvrages prioritaires

=> Taux autorisé de captures (TAC) 2016-2017 :

- Saumon de printemps : 34

- Castillon : 309

Le PLAGEPOMI est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :

=> la protection et la restauration des milieux
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces
=> la communication

Saumon :

Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

Truite de mer :

Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne

Anguille :

Augmenter le nombre des anguilles argentées

Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles

Grande Alose :

Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter

Alose feinte :

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

Lamproie marine :

Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter

Lamproie fluviatile : Mieux connaître cette espèce en Bretagne

En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du PLAGEPOMI. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.

- => Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumons par la méthode des indices d'abondance
- => Engager une réflexion pour la mise en place d'un suivi pour comprendre la répartition des juvéniles de saumons
- => Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation de l'anguille et de son recrutement
- => Poursuivre le suivi des populations de lamproies marines par le comptage des frayères
- => Recueillir les informations pertinentes concernant les conditions de succès de reproduction des aloses
- => Poursuivre et renforcer la mise en place d'enquêtes halieutiques sur les captures d'aloses

Le PLAGEPOMI a également établi une liste régionale d'ouvrages prioritaires à la montaison et à la dévalaison :

Sur le Blavet

- => 1* - Barrage de Polvern (Anguille)
- => 2 - Barrage des Gorets
- => 3 - Grand Barrage (Anguille)
- => 4 - Lochrist (Anguille)
- => 5 - Barrage de Quellenec
- => 6 - Trébihan (Anguille)
- => 7 - Rudet (Anguille)
- => 8 - Ména-er-Ven (Anguille)
- => 9 - Ménazen (Anguille)

Sur la Sarre

- => 10 - Pisciculture du Bourdoux
- => 11 - Moulin de la Madeleine
- => 12 - Moulin Boterf
- => 13 - Moulin Roz
- => 14 - Stang du

Sur l'Evel

- => 15 - Moulin de Tenhuel
- => 16 - Moulin de Kerdehel

* Numéro à reporter sur la carte de situation de la réglementation et de la gestion des poissons migrateurs page 1

La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le PLAGEPOMI se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des SAGE et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.

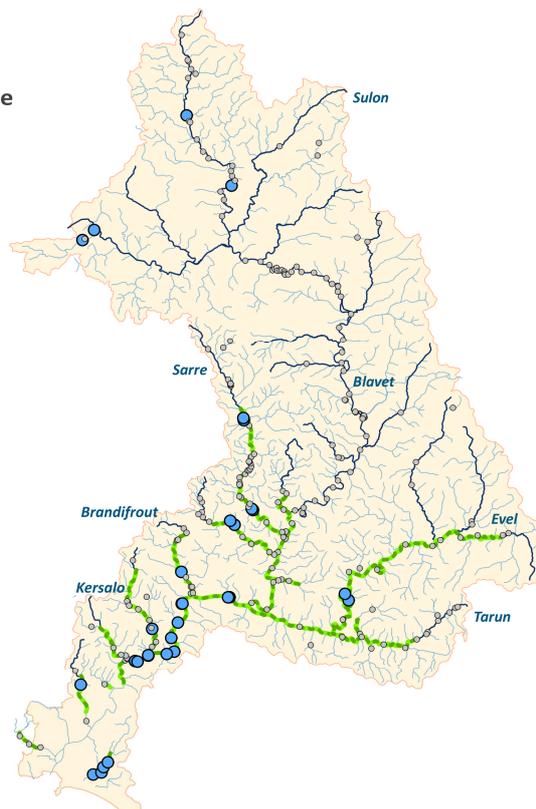
**ENJEU PROTECTION ET RESTAURATION
DES MILIEUX AQUATIQUES**

Des cours d'eau en bon état

Plan de restauration de la continuité écologique et taux d'étagement

- | | |
|-----------------------------|--|
| Bassin versant | <p>=> Orientation O 3.2.7 : Mettre en oeuvre prioritairement certaines solutions techniques d'aménagement et/ou gestion des ouvrages</p> <p>=> Orientation O 3.2.8 : Mener des actions particulières sur les ouvrages abandonnés et/ou non entretenus et constituant des obstacles à la continuité écologique</p> <p>=> Orientation O 3.2.9 : Entretien des ouvrages dans un objectif d'amélioration de la continuité écologique</p> <p>=> Orientation O 3.2.10 : Garantir le bon déroulement de la dévalaison de l'Anguille</p> |
| Blavet canalisé | <p>=> Orientations O 3.2.11 : Prioriser les actions sur les ouvrages dans un objectif d'amélioration de la continuité écologique</p> <p>=> Orientation O 3.2.12 : Aménager / Gérer des ouvrages situés sur le Blavet canalisé entre la mer et la confluence du Bieuzy dans un objectif d'amélioration de la continuité écologique</p> <p>=> Orientation 3.2.13 : S'assurer de la franchissabilité effective pour la lamproie marine et la grande alose des ouvrages situés entre le barrage et l'écluse de Quélenec et le barrage et l'écluse de Ménazen</p> <p>=> Orientation 3.2.14 : Mettre en oeuvre les éventuels aménagements ou les modes de gestion des ouvrages nécessaires à la libre circulation de la lamproie marine et de la grande alose en amont de Quélenec</p> <p>=> Orientation 3.2.15 : Réaliser une étude dans un objectif d'amélioration de la continuité écologique sur le Blavet canalisé entre la confluence du Bieuzy et le complexe des barrages de Guerlédan-Saint Aignan</p> |
| Hors Blavet canalisé | <p>=> Orientation O 3.2.17 : Prioriser les actions sur les ouvrages dans un objectif d'amélioration de la continuité écologique</p> |
| Bassin versant | <p>=> Orientation 3.2.18 : Calculer le plus finement le taux d'étagement et en suivre l'évolution</p> <p>=> Orientation 3.2.19 : Réduire le taux d'étagement sur les secteurs "points noirs"</p> <p>=> Orientation 3.2.21 : Améliorer la prise en compte des enjeux piscicoles lors des opérations de gestion des niveaux d'eau dans les biefs</p> |

Ouvrages prioritaires au regard des objectifs de continuité écologique et de réduction du taux d'étagement définis dans le SAGE Blavet



- Ouvrage prioritaire
- Autre ouvrage
- L214-17 - classement liste 2



Actions 2007-2014 de restauration de la continuité en faveur des poissons migrateurs amphihalins

Actions de restauration de la continuité écologique en émergence

- => 2 effacements / abaissements*
- => 1 rivière de contournement
- => 1 passe à poissons

Sur l'ensemble du chevelu hydrographique du territoire, 5 aménagements supplémentaires réalisés entre 2007 et 2014

=> Indirectement bénéfiques pour l'anguille

* dont une action non localisée sur le ruisseau du Maudé

Hauteur de chute effacée : 4,15 m
 Hauteur de chute équipée : 2,66 m
 Accessibilité : non déterminée
 linéaire d'habitats restaurés : non déterminé

Ouvrages aménagés :

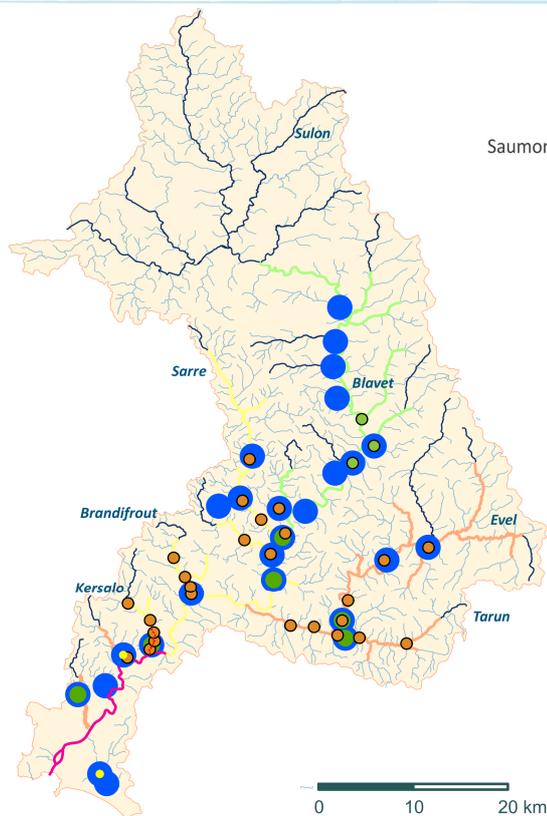
- => Grenelle : 0
- => L214-17 - Liste 2 : 2
- => Plagepomi : 0

- Etude préalable
 - Passe à poissons / bras de contournement
 - Rivière de contournement
 - Effacement / Abaissement
 - Autre aménagement
- XXX Code ROE de l'obstacle
 A reporter dans le tableau en annexe



Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins

- Stations Indices d'abondance de juvéniles de saumons (depuis 1997)
- Station présence/absence de juvéniles de saumons (depuis 1997)
- Cartographie des habitats de juvéniles de saumons 2007-2014
- Cartographie des habitats de juvéniles de saumons 2000-2006
- Cartographie des habitats de juvéniles de saumons avant 2000
- Suivi annuel du recrutement en anguilles (2013-2015)
- Suivi de la population d'anguille (2014)
- Etat des lieux de la population d'anguille (2008)
- Suivi de la reproduction des lamproies marines (2008)
- Suivi de la population d'aloses sur le Blavet (2008-2015)

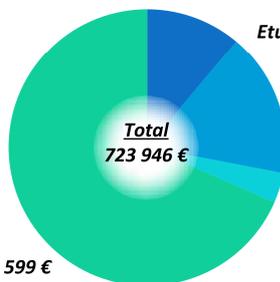


21 stations échantillonnées annuellement dans le cadre des indices d'abondance saumon
 3 stations «présence /absence» de juvéniles de saumons
 289 km de cours d'eau cartographiés depuis 1996 pour la description des habitats de juvéniles de saumon
 6 stations échantillonnées en 2014 dans le cadre du suivi du front de colonisation des anguilles (24 stations pêchées en 2010 lors de l'état des lieux de la population d'anguille)
 2 stations échantillonnées depuis 2013 dans le cadre du suivi du recrutement en anguilles
 4 km de cours d'eau prospectés en 2008 dans le cadre du suivi de la reproduction de la lamproie marine
 3 sites de frai prospectés depuis 2008 dans le cadre d'un suivi de la reproduction des aloses
 6 km de cours d'eau prospectés dans le cadre du suivi du succès de la reproduction des aloses

Bilan financier des actions relatives aux poissons migrateurs 2007-2014

Travaux de restauration de la continuité écologique : 495 462 €

Etudes d'acquisition de connaissance : 80 177 €



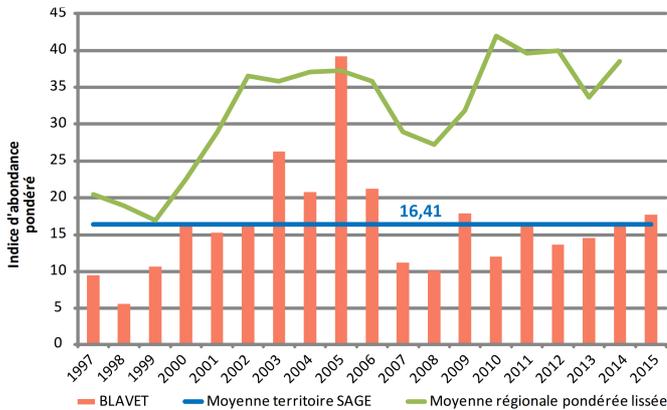
Suivi des stocks : 122 708 €

Etudes préalables à la restauration de la continuité : 25 599 €



Saumon atlantique Indice d'abondance de juvéniles de saumon (FDPPMA 56)

Evolution de l'indice d'abondance pondéré sur le bassin du Blavet de 1997 à 2015



Surface de production totale estimée : 498 205 m²
d'équivalent radier/rapide (ERR)
Surface accessible : 393 985 m² ERR (79% de la surface totale)

Production moyenne entre 1997 et 2015
=> 20 145 juvéniles sur le bassin du Blavet

Contribution de 5,07 % du total régional sur le Blavet
(cours d'eau intermédiaire)

Fortes variations interannuelles qui suivent la tendance régionale à l'exception :

- => Recrutement bas entre 2007 et 2015
- => Très bon recrutement en 2005

Indices d'abondance inférieurs à la moyenne régionale

- => Déficit de production en juvéniles de saumons en raison de la succession d'obstacles à la migration, en particulier sur le cours principal

Plus forte contribution du bassin versant de l'Evel et du Kersalo

- => Faible colonisation de la Sarre et du Sebrevet par rapport aux surfaces de production

Lamproie marine

ZOOM - Evaluation des populations de poissons migrateurs sur le Blavet - Lamproie marine (FDPPMA 56, 2008)

- => Comptage des nids de lamproies marines
Frayères visibles sur le Kersalo
Aucune frayère observée en amont du barrage de Quélenec
Aucune frayère observée sur le Temple

Reproduction effective sur la partie basse (en aval du barrage de Quélenec)

Grande Alose



ZOOM - Synthèse du suivi de la reproduction de l'aloise sur le Blavet (FDPPMA 56, 2010-2014)

Objectifs : (1) caractériser la reproduction de l'aloise sur le Blavet ; (2) vérifier l'efficacité de la reproduction par captures d'alosons ; (3) connaître les pratiques de pêche sur cette espèce

- => Observations des bulls d'aloise (4 sites prospectés)
Activité observée la plus forte au niveau du stade d'eaux vives
- => Captures d'alosons à la senne
Vingtaine d'alosons capturés depuis 2013 dans l'estuaire du Blavet
Uniquement des spécimens de grande Alose
- => Enquêtes halieutiques
Effort de pêche concentrée en aval du barrage des Gorêts

Reproduction effective sur la partie basse (en aval du barrage de Quélenec)



Anguille européenne

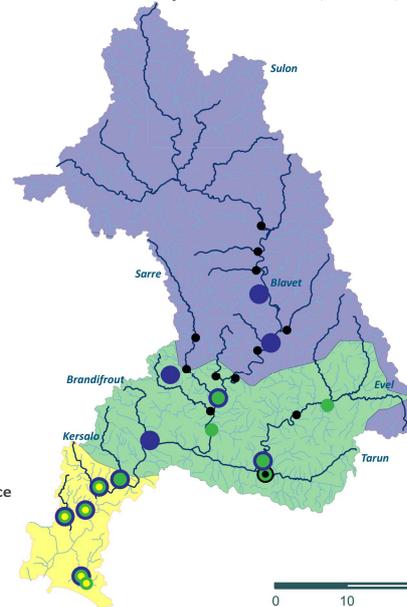
Suivi des densités d'anguilles sur le territoire du SAGE Blavet (FDPPMA 56, 2008, 2014)

Effondrement très rapide du nombre d'anguilles sur le bassin du Blavet dès les premiers kilomètres de cours d'eau

=> Problème récurrent de libre circulation piscicole sur le cours du Blavet

Jeunes stades d'anguilles peu représentés sur le bassin du Blavet

=> Colonisation du bassin rendue difficile par la succession d'obstacles à la migration sur le cours principal (40 ouvrages entre Hennebont et Pontivy)



Présence d'anguilles
(Données issues des pêches d'indices d'abondance anguille)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm
- Absence

Zone où la probabilité de présence d'une anguille est égale à 50%
(Modèle EDA 2.2, Briand et al., 2015)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm

Source : BD Carthage, FD56, ONEMA, Briand et al., 2015
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

ZOOM - Mortalité cumulée des saumons et anguilles dans les turbines (EPTB Vilaine, LOGRAMI, ONEMA, BGM, 2015)

=> Evaluation de l'effet des ouvrages hydroélectriques sur la mortalité en dévalaison à l'aide de modèles de répartition et de mortalité dans les turbines

Barrage de Guerlédan

Taux de mortalité au module : 50,30 %

Barrage hydro-électrique de St-Aignan

Taux de mortalité au module : 14,50 %

Barrage et écluse de Bolloré

Taux de mortalité au module : 13,00 %

Barrage de la Cascade

Taux de mortalité au module : 6,40 %

Barrage et écluse du Roch

Taux de mortalité au module : 6,10 %

Barrage et écluse du Moulin Neuf

Taux de mortalité au module : 13,10 %

Barrage et écluse de Talhouet

Taux de mortalité au module : 7,30 %

Barrage et écluse de St-Adrien

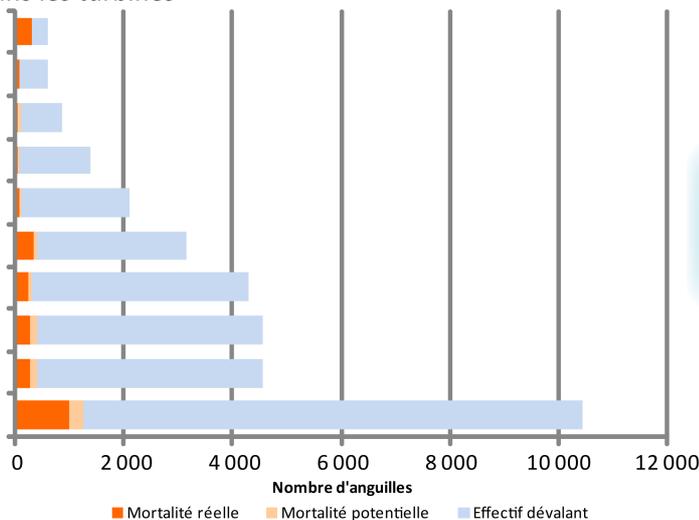
Taux de mortalité au module : 8,70 %

Barrage et écluse de Trémorin

Taux de mortalité au module : 8,70 %

Barrage et écluse de Kérouse

Taux de mortalité au module : 12,20 %



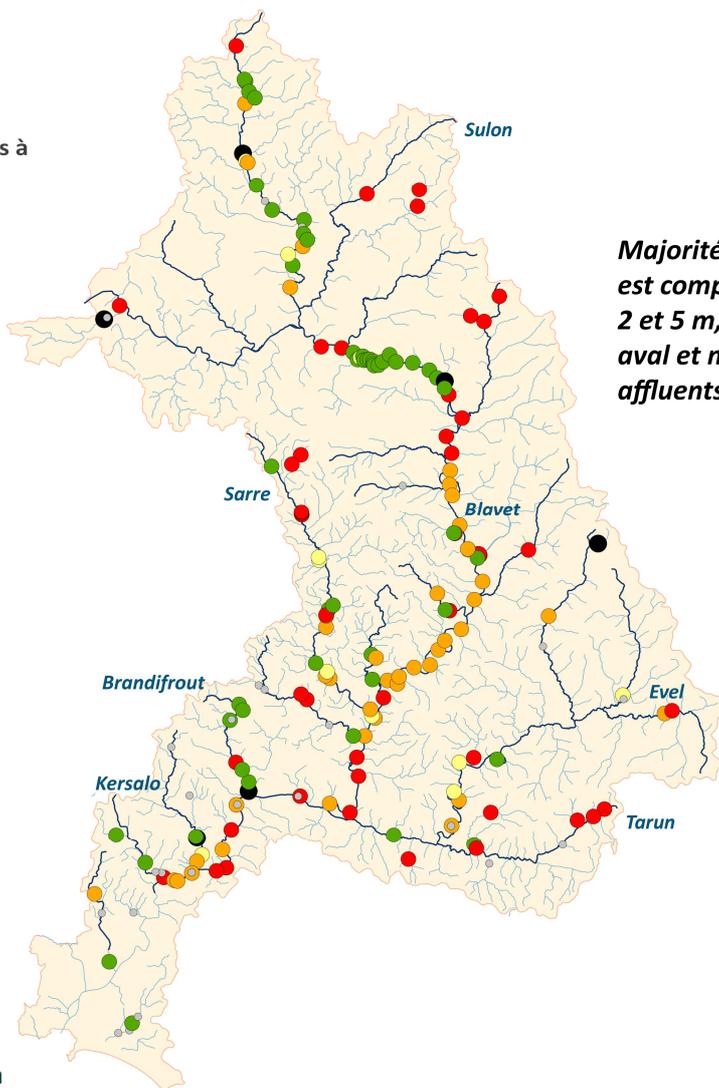
Barrage et écluse de Kérouse sur le Blavet => 1er ouvrage le plus impactant à l'échelle de la Bretagne

Mortalité potentielle (sans prise en compte de l'effet des usines hydroélectriques en amont) et la mortalité réelle (prise en compte des mortalités cumulées en amont) des anguilles argentées selon le modèle «Production moyenne»



Hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (ROE)

- Inférieure à 0,5 m
- Entre 0,5 et 1 m
- Entre 1 et 2 m
- Entre 2 et 5 m
- Supérieure à 5 m
- Non renseignée



Majorité d'ouvrages dont la hauteur est comprise entre 1 à 2 m voire entre 2 et 5 m, en particulier sur les cours aval et médian du Blavet et ses affluents

Source : BD Carthage, ONEMA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015
ONEMA
Bretagne Grands Migrateurs

Synthèse sur les cours d'eau principaux (ROE)

Cours d'eau	Obstacles à l'écoulement	Somme des hauteurs de chute renseignées	Dispositif de franchissement
Blavet	86	152,5 m	20
Temple	4	3,0 m (1 ouvrage renseigné)	1
Sebrevet	8	8,6 m	1
Brandifrou	4	7,6 m	1
Evel	9	8,0 m	3
Tarun	5	6,5 m (3 ouvrages renseignés)	0
Sarre	20	21,1 m	2
Riant	4	- m	1

Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance

Saumon



- => Poursuivre le suivi du recrutement en juvéniles de saumons sur les bassins du Blavet (21 stations)
- => Réviser la cartographie des habitats saumon sur le Blavet

Anguille



- => Poursuivre le suivi du front de colonisation sur le bassin du Blavet
- => Poursuivre le suivi du recrutement et des caractéristiques de la population d'anguilles à travers des pêches électriques spécifiques

Alose

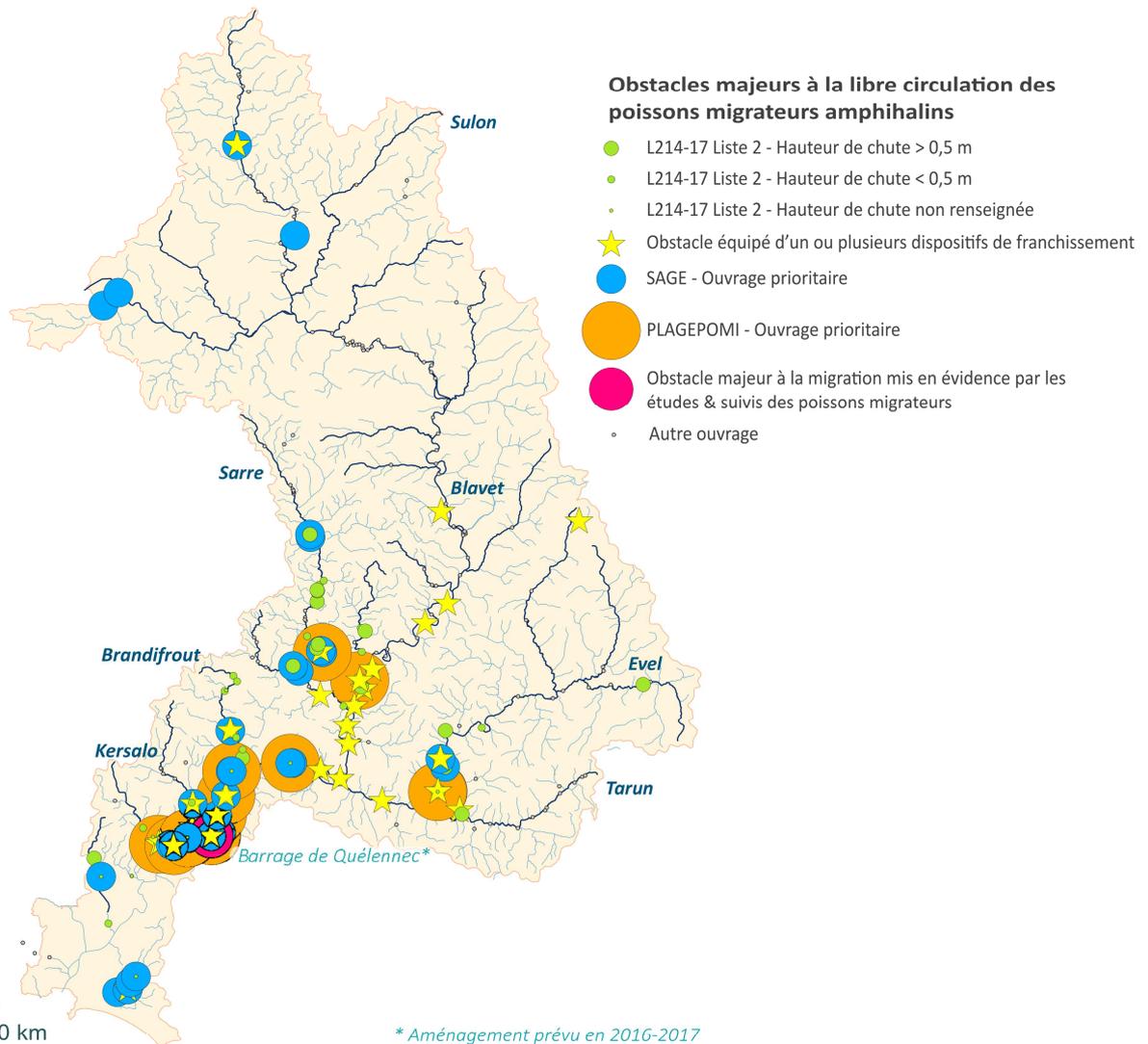


- => Améliorer les connaissances sur la phase juvénile de l'Alose
- => Poursuivre et renforcer la mise en place d'enquêtes halieutiques des captures par les pêcheurs amateurs en zone fluviale sur le Blavet

Lamproies

- => Poursuivre le suivi de la reproduction de la lamproie marine sur le Blavet et ses affluents

Restaurer et garantir la libre circulation piscicole



Source : ONEMA, DREAL, PLAGEPOMI, SAGE, BGM, FDS6
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Blavet

Etat d'avancement : mise en oeuvre après 1ère révision (arrêté d'approbation du 14 avril 2014)

Structure porteuse : Syndicat mixte du SAGE Blavet

Contrats territoriaux avec volet «milieux aquatiques»

3 sous-bassins versants

Structures porteuses :

=> Lorient agglomération (ruisseaux côtiers)

=> Syndicat de la vallée du Blavet (affluents du Blavet morbihannais)

=> Syndicat mixte Kerne-Huel (Blavet costarmoricain)

Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan (FDPPMA 56)

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Baud, Guéméné-sur-Scorff, Locminé, Lorient, Melrand et Pontivy)

Syndicat du Blavet

Service départemental de l'eau du Morbihan (SDE56)

EDF

Privé

Partenaires financiers et/ou techniques

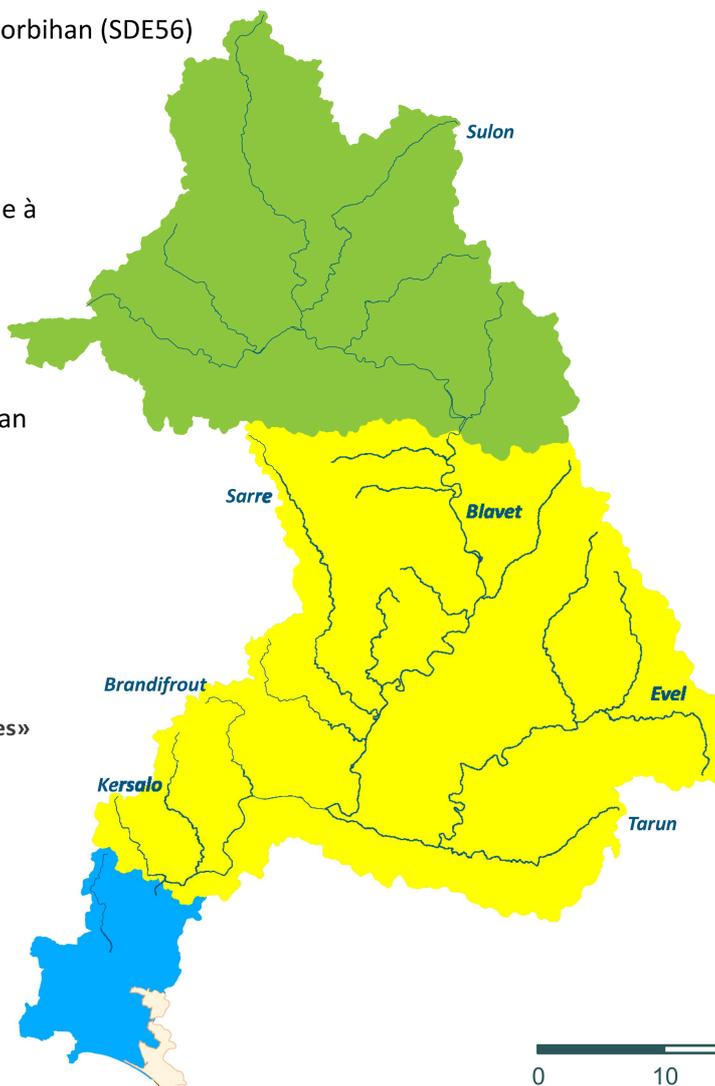
Cellule d'Animation et Suivi Technique à l'Entretien des Rivières (ASTER) du Morbihan

FDPPMA 56

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil régional

Conseils départementaux du Morbihan et des Côtes d'Armor



Contrats territoriaux avec volet «milieux aquatiques»

- Ruisseaux côtiers 2013-2017
- Affluents du Blavet morbihannais 2011-2015
- Blavet costarmoricain 2010-2014

Source : BD Carthage, AELB
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Les fiches «Poissons migrateurs» visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrateurs ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires. Le Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs. Dans ce contexte, sa mise en oeuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE. L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au coeur de ce projet.

ANNEXE - Synthèse des actions en faveur des poissons migrateurs amphihalins sur le territoire du SAGE Blavet

Thème	Espèces concernées	Année(s) de réalisation	Cours d'eau	Intitulé	Maître(s) d'ouvrage	Code ROE	Document(s) à télécharger
Etude d'acquisition de connaissance							
	Anguille	2008	Blavet	Etat des lieux de la population d'Anguille	FDPMA 56		Rapport 2008
	Aloses	2010-2015	Blavet	Etude alose	FDPMA 56		Rapport 2015
	Anguille	2012	Côtiers	Indice d'abondance anguille sur 2 stations des côtières morbihannaises	FDPMA 56 EPTB Vilaine		Rapport 2012
	Saumon Anguille	2015		Mortalité cumulée des saumons et des anguilles dans les turbines du bassin Loire-Bretagne	ONEMA LOGRAMI BGM		Rapport 2015
	Saumon	2015	Blavet	Révision des TAC sur la période 2016-2017 dans le cadre du PLAGEPOMI des cours d'eau bretons - Bassin versant du Blavet	BGM ONEMA		Fiche
Suivi de stocks							
	Saumon	1997-2015	Blavet	Indices d'Abondances de juvéniles de saumons	FDPMA 56		Rapport 2015
	Saumon	2013-2014	Affluents Blavet	Cartographie des habitats de juvéniles de saumon	FDPMA 56		-
	Saumon	2015	Kersalo Sarre	Réactualisation de la description des habitats piscicoles et de l'estimation du potentiel de production en saumons sur 2 affluents du blavet	FDPMA 56		Rapport 2015
	Anguille	2013-2015	Blavet	Réseau de suivi du recrutement des anguilles	FDPMA 57		Rapport 2015
	Anguille	2014	Blavet Affluents	Suivi du front de colonisation des anguilles sur le Blavet	FDPMA 58		Rapport 2014
	Anguille	2014	Blavet	Gestion de l'Anguille en Bretagne	EPTB Vilaine		-
	Lamproie	2015	Blavet	Suivi de la reproduction de la lamproie marine sur le Blavet	FDPMA 56		Rapport 2015
Etude continuité							
	Tous migrateurs	2010	Sarre Temple Evel	Etude - Restauration de la libre circulation sur les ouvrages de Boterf (OG - SARR_06), de la Madelaine (OG - SARR_05), du Roz (OG - SARR_07), de la pisciculture de Bourdousse (OG - SARR_03) sur la Sarre, de Polvern sur le Temple (OG - TEMP_01) et de Kerdehel (OG - EVEL_02) sur l'Evel, affluent du Blavet	Syndicat du Blavet	ROE 15 082 ROE 15 076 ROE 15 113 ROE 15 067 ROE 9 686 ROE 10 033	-
	Tous migrateurs	2011	Evel	Etude - Restauration de la libre circulation sur le seuil du moulin de Tenhuel sur l'Evel, affluent du Blavet (OG - EVEL_03)	Privé	ROE 8 994	-
Travaux							
	Tous migrateurs	2009	Blavet	Passé à poissons - Restauration de la continuité écologique sur le seuil du barrage de Kérouse sur le Blavet (Passé à bassins) (BLAV_06)	EDF	ROE 11 400	Fiche résumé Plaquette de communication
	Saumon	2010	Blavet	Entretien - Remise en fonctionnement de la passe à salmonidés sur le barrage de Quellenec sur le Blavet (OG-BLAV_05)	FDPMA 56	ROE 11 431	-
	Tous migrateurs	2010	Brandifrou	Effacement / Abaissement - Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin de la Villeneuve Jacquilot sur le Brandifout (BRDF_03)	Syndicat du Blavet	ROE 17 651	-
	Tous migrateurs	2010	Evel	Effacement / Abaissement - Restauration de la continuité écologique sur 2 ouvrages du ruisseau du Maudé, affluent de l'Evel	Syndicat du Blavet	-	-
	Tous migrateurs	2011	Temple	Rivière de contournement - Restauration de la continuité écologique sur le moulin de Polvern Huella	Syndicat du Blavet	ROE 9 686	-
	Tous migrateurs	2013	Run	Effacement / Abaissement - Restauration de la continuité écologique sur le seuil de Kerbellec (ancienne prise d'eau)	SDE 56	ROE 63 151	Fiche résumé Vidéo

